



Païement charges locatives

Par **martha4**, le **03/01/2015** à **10:56**

Bonjour, mon locataire est sorti depuis 3 mois. L'état des lieux était impeccable. Je l'ai prévenu qu'il y aura un rappel de charges locatives et il a signé un engagement à les payer. Je lui ai envoyé le décompte de charges, avec toutes les pièces justificatives, de 780 € (c'est, effectivement, élevé) par lettre avec A.R.. Ses parents sont caution. Il ne m'a pas répondu. Que faire ?

Par **vignaux**, le **05/01/2015** à **16:17**

Bonjour,

J'ai reçu un commandement d'huissier en décembre concernant mes charges 2014/2013, pour lesquelles je n'ai reçu aucun appel de fonds durant cette période.

Aujourd'hui je ne conteste pas les charges que je dois au contraire, par contre les frais d'huissier car le syndic de copro n'a pas respecté la procédure (courrier, relance, recommandé, visite d'un médiateur..) j'ai reçu directement un commandement. Le motif du syndic, mauvaise adresse alors que mon nom figure sur la boîte aux lettres ainsi que l'interphone...

Ma question est simple quels sont mes droits sur le sujet ?

Merci de votre retour